

COUPE DE FRANCE 2023-2024 1/8 DE FINALE

MERCREDI 07 FEVRIER 2024 - 20H30 STADE DE LA MOSSON

MONTPELLIER HSC **OGC NICE**

TRIBUNE: GEVAUDAN

Porte: 6 Travée: T Rang: 14 Place: 57





Conservez votre e-billet

dans l'enceinte du stade

















Le code barre doit être parfaitement imprimé



Société :

Client: ANTHONY PINOT

QRcode: JTAM4T0D9UP9 N° de billet : 3233845

15.00 Euros TTC

JOUEZ AU JEU OFFICIEL DE LA

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION L'utilisation quelconque de ce Billet emporte contractuellement l'acceptation sans réserve (i) de l'intégralité des conditions générales applicables au moment de

l'acquisition du Billet (telles que les « Conditions Générales d'Acquisition et d'Utilisation des Billets acquis par Bon de Commande » disponibles sur le Bon de Commande et/ou sur simple demande écrite à la FFF ou les « Conditions Générales d'Acquisition et d'Utilisation des E-Billets » d'interdiction de stade ou étant en situation d'impayé est prohibée. Aucun duplicata ne sera délivré. L'E-Billet doit impérativement être imprimé, il sera scanné à l'entrée du stade ». Toute personne qui ne se conformerait pas aux Conditions Générales et/ou au règlement intérieur du stade pourra notamment de soir refuser l'entrée du stade ou s'en voir expulser, sans pouvoir prétendre au remboursement de son Billet. Sauf accord préalable et écrit de la FFF, il est formellement et expressément interdit d'offrir à la vente, vendre, revendre, échanger ou transférer ce Billet, d'une queiconque manière et à queique fin que ce soit (en ce compris à des fins promotionnelles ou dans le cadre d'une activité commerciale). Il est ainsi notamment interdit de revendre, de permettre la revente de ce Billet sur des plateformes commerciales ou par le biais d'intermédiaires ou de proposer ce Billet sur lesdites plateformes, sans l'accord préalable et écrit de la FFF. Par ailleurs, sauf accord préalable et écrit de la FFF. Par ailleurs, sauf accord préalable et écrit de la FFF. il est formellement et expressément interdit, sous peine d'éventuelles poursuites judiciaires (i) d'utiliser et/ou de tenter d'utiliser ce Billet à des fins promotionnelles, publicitaires, commerciales quelles qu'elles soient notamment dans le cadre de jeux concours, loterie, opérations de stimulation interne ou toute autre action de ce type, (ii) d'utiliser ou de tenter d'utiliser ce Billet comme élément d'un « forfait » de voyage (combinant par exemple un Billet avec un moyen de transport et/ou de l'hébergement et/ou de l'hébergement et/ou de l'hébergement et/ou de l'actait utilisé à ces fins sans l'accord préalable écrit de la FFF, ce Billet pourrait être annuié par la FFF à sa seule discrétion et le porteur du Billet pourrait se voir refuser l'entrée du stade. Ce Billet ne peut être ni repris, ni échangé et doit être présenté lors de tout contrôle de sécurité. Pour des raisons de sécurité, aucun Spectateur ne doit être supporter de l'équipe adverse à l'Equipe de France. Les Spectateurs sont informés qu'îls peuvent être soumis à des mesures de sécurité (fouilles et/ou palpations de sécurité, présentation d'objets dont ils sont porteurs). Le Spectateur qui refuserait de se soumettre aux mesures de sécurité pourra se voir refuser l'accès au stade. Tout Spectateur (y compris les enfants en bas âge) doit être muni individuellement d'un Billet pour pouvoir pénêtrer dans le stade. Toute sortie est définitive. Il est interdit d'enregistrer, transmettre, ou de quelque manière que ce soit, diffuser et/ou reproduire par internet ou tout autre support des sons, images, descriptions ou résultats relatifs au Match, en partie ou en totalité, d'apporter son assistance à tout autre individu s'engageant dans de telles activités. Pour assurer la sécurité du public, le stade est doté d'un système de vidéosurveillance placé sous le contrôle d'officiers de police judiciaire dont les images sont susceptibles d'être exploitées à des fins judiciaires. Un droit d'accès est prévu pendant les 30 jours de conservation des images. Tout Spectateur du Match sera considéré comme ayant donné son consentement irrévocable à l'utilisation par la FFF, à titre gracieux, pour le monde entier sans limitation de durée, de sa voix, son image et sa représentation par enregistrement vidéo ou diffusion en direct, transmission ou enregistrement, photographie ou tout autre support existant à Theure actuelle ou dans l'avenir, pris ou enregistrés à l'occasion d'un Match, ces droits étant librement cessibles par la FFF à tout tiers de son choix. Il est interdit d'introduire ou de tenter d'introduire dans le stade des armes, substances explosives, inflammables, volatiles, des bouteilles, récipients, objets tranchants ou contondants, et d'une manière plus générale, tout objet susceptible de servir de projectile de constituer une arme, tout objet dangereux ainsi que des articles pyrotechniques, des signes et des banderoles de toutes tailles de nature politique, idéologique, philosophique ou publicitaire, ou tout autre support qui serait utilisé à des fins commerciales pouvant être vu par des tiers, et des boissons alcoolisées. Tout contrevenant engage sa responsabilité et s'expose à des poursuites notamment pénales. L'entrée dans le stade sera refusée aux personnes en état d'ébriété. Les animaux (hors chien d'aveugle) ne sont pas admis dans l'enceinte du stade. En cas d'annulation définitive d'un match. l'éventuel remboursement de la valeur faciale du Billet sera effectué dans les conditions définies par la Fédération Française de Football.









